

Madame DELBOS LAURENCE  
ROUTE DE LAREDOLE

46230 FONTANES

Propriétaire : Madame DELBOS LAURENCE  
Adresse de la mission : LA REMISE 46120 LABATHUDE

## FACTURE EN EUROS

NUMERO	DATE	REFERENCE	ECHEANCE
PM26051601	26/05/2016	PM26051601	26/05/2016

Réf	Désignation	Qté	Prix unitaire	Remise	Montant HT
Maison Individuelle	Package TERMITES/ERNMT	1	93.33	0.00	93.33

Base	Taux	Montant
93.33	20	18.67
<b>Total</b>		<b>18.67</b>

Total HT	Total TVA	Remise	Total TTC	Acompte	Net à Payer
93.33	18.67	0.00	112.00	0.00	<b>112.00</b>

Conditions de règlement :

FACTURE **ACQUITTÉE** par chèque le 26/05/2016

Le taux des pénalités de retard ne peut être inférieur à 3 fois le taux de l'intérêt légal, soit 2,13 %. A compter du 1er janvier 2013, tout professionnel en situation de retard de paiement devient de plein droit débiteur, à l'égard de son créancier, outre des pénalités de retard, déjà prévues par la loi, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros. Pas d'escompte pour règlement anticipé.

N° de TVA intracommunautaire: FR 46 525 033 916



## DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES

En application de l'article 18 de l'ordonnance n°2005-655 du 8 juin 2005



Réf dossier n° PM26051601



Type de bien : Maison individuelle

Adresse du bien :

LA REMISE

46120 LABATHUDE

### Donneur d'ordre

Madame DELBOS LAURENCE  
ROUTE DE LAREDOLE

46230 FONTANES

### Propriétaire

Madame DELBOS LAURENCE  
ROUTE DE LAREDOLE

46230 FONTANES

### Date de mission

26/05/2016

### Opérateur

MR MINARD PHILIPPE

**SARL SEGUIER**

2 RUE GAMBETTA - 24000 PERIGUEUX Tel : 05 53 05 83 18 - Fax : 05 53 03 45 15

Email - [expertimmo24@orange.fr](mailto:expertimmo24@orange.fr) . N° Siret : 525 033 916 00020



## Sommaire

<b>RAPPORT DE SYNTHÈSE .....</b>	<b>3</b>
<b>ÉTAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES.....</b>	<b>4</b>
DESIGNATION DE L'IMMEUBLE.....	4
DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE.....	4
DESIGNATION DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC .....	4
IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET DES PARTIES DE BATIMENTS VISITES ET DES ELEMENTS INFESTES OU AYANT ETE INFESTES PAR LES TERMITES ET CEUX QUI NE LE SONT PAS .....	5
IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DU BATIMENT (PIECES ET VOLUMES) N'AYANT PU ETRE VISITES ET JUSTIFICATION .....	7
IDENTIFICATION DES OUVRAGES, PARTIES D'OUVRAGES ET ELEMENTS QUI N'ONT PAS ETE EXAMINES ET JUSTIFICATION .....	7
MOYENS D'INVESTIGATION UTILISES.....	8
CONSTATATIONS DIVERSES.....	8
<b>DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE .....</b>	<b>10</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>23</b>
ATTESTATION(S) DE CERTIFICATION .....	23
ATTESTATION SUR L'HONNEUR.....	24
ATTESTATION D'ASSURANCE.....	25

**SARL SEGUIER**

2 RUE GAMBETTA - 24000 PERIGUEUX Tel : 05 53 05 83 18 - Fax : 05 53 03 45 15

Email - [expertimmo24@orange.fr](mailto:expertimmo24@orange.fr) . N° Siret : 525 033 916 00020



**RAPPORT DE SYNTHESE**

Les présentes conclusions sont indiquées à titre d'information. Seuls les rapports réglementaires complets annexes comprises pourront être annexés à l'acte authentique.

Date d'intervention : 26/05/2016

Opérateur : MR MINARD PHILIPPE

Localisation de l'immeuble		Propriétaire
Type : <b>Maison individuelle</b> Adresse : <b>LA REMISE</b>  Code postal : <b>46120</b> Ville : <b>LABATHUDE</b>	Etage: na N° lot(s): na Section cadastrale : na N° parcelle(s) : na N° Cave : na	Civilité : <b>Madame</b> Nom : <b>DELBOS LAURENCE</b> Adresse : <b>ROUTE DE LAREDOLE</b>  Code postal : <b>46230</b> Ville : <b>FONTANES</b>

\* na=non affecté

**ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES**

(Selon l'arrêté du 7 mars 2012 - Norme NF P 03-201)

Conclusion :

Absence d'indice de présence de termites.

**DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE**

Etiquette : D / B (voir recommandations)

**RISQUES NATURELS, MINIERES ET TECHNOLOGIQUES**

Risque(s) naturel(s), minier(s) et technologique(s) pris en compte :

Confère ERNMT ci joint

Le présent document ne constitue qu'une note de synthèse provisoire. Elle ne pourra en aucun cas se substituer aux rapports réglementaires complets annexes comprises et ne peut être produite qu'à titre indicatif. Elle ne pourra être valablement annexée à l'acte authentique de vente du bien concerné.

Signature opérateur :



**ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES**

Arrêté du 7 mars 2012 – Norme NF P 03-201 - Février 2016

Réf dossier n° PM26051601

**A – Désignation de l'immeuble**

LOCALISATION DU OU DES BATIMENTS		PROPRIETAIRE
Adresse : LA REMISE  Code postal : 46120 Ville : LABATHUDE Immeuble bâti : oui Mitoyenneté : non	Type de bien : Maison individuelle	Qualité : Madame Nom : DELBOS LAURENCE Adresse : ROUTE DE LAREDOLE  Code postal : 46230 Ville : FONTANES

**B – Désignation du donneur d'ordre**








IDENTITE DU DONNEUR D'ORDRE	MISSION
Qualité : Madame Nom : DELBOS LAURENCE Adresse : ROUTE DE LAREDOLE  Code postal : 46230 Ville : FONTANES	Date de mission : 26/05/2016 Documents remis : Aucun document technique fourni Notice technique : Sans objet Accompagnateur : Madame DELBOS LAURENCE Durée d'intervention : 00H40 Traitements anti-termites antérieurs : NON Zone délimitée par arrêté préfectoral : OUI

**C – Désignation de l'opérateur de diagnostic**

IDENTITE DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC	
Raison sociale et nom de l'entreprise : <b>SARL SEGUIER</b>  Nom : MR MINARD PHILIPPE Adresse : 2 RUE GAMBETTA  Code Postal : 24000 Ville : PERIGUEUX  N° de siret : 525 033 916 00020	Certification de compétence délivrée par : <b>BUREAU VERITAS CERTIFICATION</b> Adresse : 60 Avenue du Général de Gaulle 92046 PARIS LA DEFENSE Le : 16/05/2016 N° certification : 2860399  Cie d'assurance : AXA N° de police d'assurance : 6930372704 Date de validité : 01/01/2017  Norme méthodologique ou spécifique technique utilisée : Norme NF P 03-201

Nombre total de pages du rapport : 6


**D - Identification des bâtiments et des parties de bâtiments visités et des éléments infestés ou ayant été infestés par les termites et ceux qui ne le sont pas**

Bâtiments et parties de bâtiments visités		Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés	Résultat du diagnostic d'infestation
Niveau	Partie		
Rdc	<b>1 Entrée</b> 	Porte bois , Huisserie bois , Plancher bas carrelage , Plinthes carrelage , Murs peinture , Plafond peinture	Absence d'indice d'infestation de termites
Rdc	<b>2 Cuisine</b> 	Porte bois , Huisserie bois , Plancher bas carrelage , Plinthes carrelage , Murs peinture , Fenêtre PVC , Plafond peinture	Absence d'indice d'infestation de termites
Rdc	<b>3 Bureau</b> 	Porte bois , Huisserie bois , Plancher bas carrelage , Plinthes carrelage , Murs peinture , Fenêtre PVC , Plafond peinture	Absence d'indice d'infestation de termites
Rdc	<b>4 Salle séjour</b> 	Plancher bas parquet flottant , Murs peinture , Fenêtre PVC + aluminium , Plafond peinture	Absence d'indice d'infestation de termites
Rdc	<b>5 Chambre 1</b> 	Porte bois , Huisserie bois , Plancher bas carrelage , Plinthes carrelage , Murs peinture , Fenêtre PVC , Plafond peinture	Absence d'indice d'infestation de termites
Rdc	<b>6 Couloir</b> 	Porte bois , Huisserie bois , Plancher bas carrelage , Plinthes carrelage , Murs peinture , Plafond peinture	Absence d'indice d'infestation de termites
Rdc	<b>7 Chambre 2</b> 	Porte bois , Huisserie bois , Plancher bas parquet flottant , Plinthes bois , Murs peinture , Fenêtre PVC , Plafond peinture	Absence d'indice d'infestation de termites

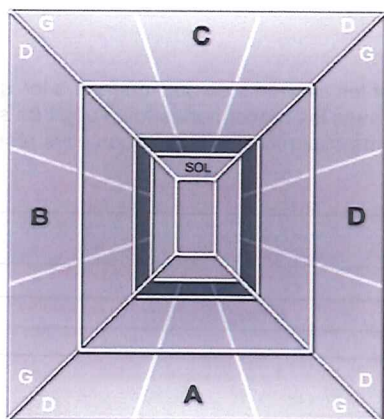


Bâtiments et parties de bâtiments visités		Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés	Résultat du diagnostic d'infestation
Niveau	Partie		
Rdc	<b>8 Chambre 3</b> 	Porte bois , Huisserie bois , Plancher bas parquet flottant , Plinthes bois , Murs peinture , Fenêtre PVC , Plafond peinture	Absence d'indice d'infestation de termites
Rdc	<b>9 Chambre 4</b> 	Porte bois , Huisserie bois , Plancher bas parquet flottant , Plinthes bois , Murs peinture , Fenêtre PVC , Plafond peinture	Absence d'indice d'infestation de termites
Rdc	<b>10 Salle de bains</b> 	Porte bois , Huisserie bois , Plancher bas carrelage , Murs peinture + carrelage , Fenêtre PVC , Plafond peinture	Absence d'indice d'infestation de termites
Rdc	<b>11 Chambre 5</b> 	Porte bois , Huisserie bois , Plancher bas parquet flottant , Plinthes bois , Murs peinture , Fenêtre PVC , Plafond peinture	Absence d'indice d'infestation de termites
Rdc	<b>12 W.C</b> 	Porte bois , Huisserie bois , Plancher bas carrelage , Plinthes carrelage , Murs peinture , Fenêtre PVC , Plafond peinture	Absence d'indice d'infestation de termites
Rdc	<b>13 Escalier vers RDJ</b> 	Plancher bas Escalier bois , Plafond peinture	Absence d'indice d'infestation de termites
Rdj	<b>14 Dégagement</b> 	Porte PVC , Huisserie PVC , Plancher bas carrelage , Murs peinture , Fenêtre PVC , Plafond peinture	Absence d'indice d'infestation de termites
Rdj	<b>15 Garage</b> 	Porte PVC + métal , Huisserie PVC + métal , Plancher bas béton , Murs parpaings , Plafond Hourdis parpaings	Absence d'indice d'infestation de termites



Bâtiments et parties de bâtiments visités		Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés	Résultat du diagnostic d'infestation
Niveau	Partie		
1er étage	<b>16 Combles 1</b> 	<i>Plancher bas Isolant , Murs briques , Plafond Charpente bois + Tuiles</i>	Absence d'indice d'infestation de termites

### SCHEMA TYPE DE LA PIECE



Mur A : Mur d'accès au local  
 Mur B : Mur gauche  
 Mur C : Mur du fond  
 Mur D : Mur droit

Abréviations : G=gauche, D=droite, H=Haut, B=bas, Int=intérieur, Ext=extérieur Fen=fenêtre M=milieu

#### **E - Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être visités et justification**

Locaux non visités	Justification
<b>Combles 2</b>	Pas de moyen d'accès
<b>Vide sanitaire</b>	Pas de moyen d'accès

#### **RESPONSABILITE DU PROPRIETAIRE CONCERNANT LES LOCAUX OU PARTIES D'IMMEUBLE NON VISITES**

*En cas de mention de locaux ou de parties d'immeuble non visités et ce quel qu'en soit le motif, nous attirons l'attention du propriétaire ou du donneur d'ordre sur le fait que pour s'exonérer de la garantie de vices cachés et pour éviter leurs éventuelle mise en évidence ultérieure, il est recommandé de rendre accessible à l'opérateur tous les locaux n'ayant pu être examinés au jour de la visite. A la demande expresse du propriétaire ou du donneur d'ordre, l'opérateur se tient à sa disposition pour une mission complémentaire visant à lever ces réserves.*

#### **F - Identification des ouvrages, parties d'ouvrages et éléments qui n'ont pas été examinés et justification**

Local	Justification
Néant	Néant

## G – Moyens d'investigation utilisés

A tous les niveaux y compris les niveaux inférieurs non habités (caves, vides sanitaires, garages...)

- examen visuel des parties visibles et accessibles ;
- recherche visuelle de présence ou d'indices de présence (cordonnets ou galeries-tunnels, termites, restes de termites, dégâts, etc.) sur les sols, murs, cloisons, plafonds et ensemble des éléments de bois ;
- examen des produits cellulosiques non rattachés au bâti (débris de bois, planches, cageots, papiers, cartons, etc.), posés à même le sol et recherche visuelle de présence ou d'indices de présence (dégâts sur éléments de bois, détérioration de livres, cartons,...) ;
- examen des matériaux non cellulosiques rattachés au bâti et pouvant être altérés par les termites (matériaux d'isolation, gaines électriques, revêtement de sols ou muraux,...) ;
- recherche et examen des zones favorables au passage et/ou au développement des termites (caves, vides sanitaires, zones humides, branchements d'eau, arrivées et départs de fluides, regards, gaines, câblages, ventilation, joints de dilatation, etc.).
- sondage des bois
- Sondage avec poinçon, de l'ensemble des éléments en bois. Sur les éléments en bois dégradés les sondages sont approfondis et si nécessaire destructifs. Les éléments en contact avec les maçonneries font l'objet de sondages rapprochés. Ne sont pas considérés comme sondages destructifs des altérations superficielles telles que celles résultant de l'utilisation de poinçons, de lames, etc.

## H – Constatations diverses

Local	Constatation
Néant	Néant

L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux. Elle se limite exclusivement au constat de présence ou d'absence de trace de termites. Cet examen ne nous substitue pas dans la garantie de contrôle de vices cachés visée par l'article 1641 et suivants du Code Civil. La durée de validité de ce rapport est fixée à six mois (décret n°2006-1653 du 21 décembre 2006). Passé ce délai, il devra être actualisé.

Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission. Le présent rapport ne peut être reproduit qu'intégralement et avec l'autorisation écrite préalable de son auteur.

NOTE 1 Si le donneur d'ordre le souhaite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200.

NOTE 2 Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L 133-4 et R 133-3 du code de la construction et de l'habitation.

DATE DU RAPPORT : 26/05/2016  
OPERATEUR : MR MINARD PHILIPPE

CACHET

SIGNATURE

  
 SARL SEQUIER  
 2 Rue Gambetta - 24000 Périgueux  
 Tél. : 05 53 05 83 18 - Fax. : 05 53 03 45 15  
 Mail : expertimmo24@hotmail.fr  
Siret 525 033 916 0020





NOTE 3 Conformément à l'article L271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

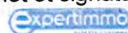
NOTE 4 Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par BUREAU VERITAS CERTIFICATION (60 Avenue du Général de Gaulle 92046 PARIS LA DEFENSE).



## Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

N° : PM26051601  
 Valable jusqu'au : 25/05/2026  
 Type de bâtiment : Maison individuelle  
 Année de construction : Apres 2006  
 Surface habitable : 205 m<sup>2</sup>  
 Adresse : LA REMISE  
 46120 LABATHUDE

Date rapport : 26/05/2016 Date visite : 26/05/2016  
 Diagnostiqueur : MR MINARD PHILIPPE  
 Cachet et signature :



SARL SEGUIER  
 2 Rue Gambetta - 24000 Périgueux  
 Tel : 05 53 03 83 18 - Fax : 05 53 03 45 15  
 Mail : expertimmo24@orange.fr  
 Site : www.expertimmo.fr

Propriétaire :  
 Nom : DELBOS LAURENCE  
 Adresse : ROUTE DE LAREDOLE  
 46230 FONTANES

Propriét. des installations communes (s'il y a lieu) :  
 Nom :  
 Adresse :

### Consommations annuelles par énergie

obtenus par la méthode 3CL-DPE, version 1.3, estimées à l'immeuble / au logement\*, prix moyens des énergies indexés au 15 août 2015

	Consommations en énergie finale	Consommations en énergie primaire	Frais annuels d'énergie
	détail par énergie et par usage en kWh <sub>EP</sub>	détail par usage en kWh <sub>EP</sub>	
Chauffage	Bois 6109 kWh <sub>EP</sub> Electricité 9774 kWh <sub>EP</sub>	31327 kWh <sub>EP</sub>	1598 € TTC
Eau chaude sanitaire	Electricité 2485 kWh <sub>EP</sub>	6412 kWh <sub>EP</sub>	345 € TTC
Refroidissement		0 kWh <sub>EP</sub>	0 € TTC
<b>CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE POUR LES USAGES RECENSÉS</b>	<b>18369 kWh<sub>EP</sub></b>	<b>37739 kWh<sub>EP</sub></b>	<b>2205 € TTC</b>

Consommations énergétiques (en énergie primaire) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

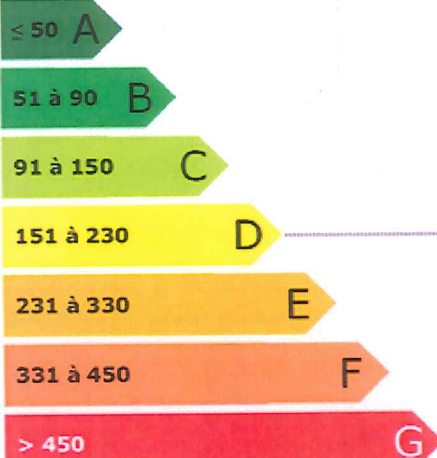
Émissions de gaz à effet de serre (GES) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

Consommation conventionnelle : 184,09 kWh<sub>EP</sub>/m<sup>2</sup>.an

Estimation des émissions : 9,45 kg éqCO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup>.an

sur la base d'estimations à l'immeuble / au logement \*

### Logement économe

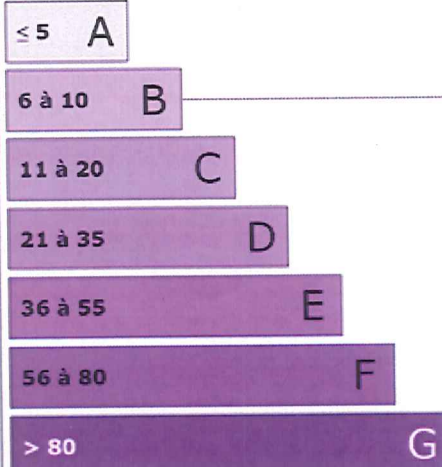


Logement énergivore

Logement

184  
kWh<sub>EP</sub>/m<sup>2</sup>.an

### Faible émission de GES



Forte émission de GES

Logement

9  
kg<sub>éqCO<sub>2</sub></sub>/m<sup>2</sup>.an

rayer la mention inutile



Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)		
Référence du logiciel validé : Expertec Pro (v 2.0)		Référence du DPE : 1646V10005430
<b>Descriptif du logement et de ses équipements</b>		
Logement	Chauffage et refroidissement	Eau chaude sanitaire, ventilation
<b>Murs :</b> Murs en briques creuses; épaisseur : 20cm ; isolation intérieure Murs en pans de bois; Murs en blocs de béton creux; épaisseur : 20cm ; isolation intérieure	<b>Système de chauffage :</b> Poêle/insert bois (sans label flamme verte) Générateur à effet joule direct (Electricité)	<b>Système de production d'ECS :</b> Chauffe-eau électrique (Electricité)
<b>Toiture :</b> Combles perdus, plaque de plâtre isolation intérieure	<b>Emetteurs :</b> Convecteur NFC Panneau rayonnant NFC	<b>Système de ventilation :</b> VMC Hygro A
<b>Menuiseries :</b> fenêtre battante double vitrage à isolation renforcée pvc absence de volets. porte-fenêtre battante sans soubassement double vitrage à isolation renforcée pvc présence de volets. fenêtre battante double vitrage à isolation renforcée métal rupture de pont thermique absence de volets. Porte bois opaque pleine	<b>Système de refroidissement :</b> Aucun	
<b>Plancher bas :</b> Terre-plein, Inconnue isolation inconnue Local non chauffé, lourd type : entrevous terre-cuite, poutrelles béton isolation inconnue Vide sanitaire, lourd type : entrevous terre-cuite, poutrelles béton isolation inconnue	<b>Rapport d'entretien ou d'inspection des chaudières joint :</b> <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Non requis	
<b>Énergies renouvelables</b>	Quantité d'énergie d'origine renouvelable	<b>30 kWh<sub>EP</sub>/m<sup>2</sup>.an</b>
Type d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables : Poêle/insert bois (sans label flamme verte),		

## Pourquoi un diagnostic

- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- Pour comparer différents logements entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

## Consommation conventionnelle

Ces consommations sont dites conventionnelles car calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu.

Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard.

## Conditions standard

Les conditions standard portent sur le mode de chauffage (températures de chauffe respectives de jour et de nuit, périodes de vacance du logement), le nombre d'occupants et leur consommation d'eau chaude, la rigueur du climat local (température de l'air et de l'eau potable à l'extérieur, durée et intensité de l'ensoleillement). Ces conditions standard servent d'hypothèses de base aux méthodes de calcul. Certains de ces paramètres font l'objet de conventions unifiées entre les méthodes de calcul.

## Constitution des étiquettes

La consommation conventionnelle indiquée sur l'étiquette énergie est obtenue en déduisant de la consommation d'énergie calculée, la consommation d'énergie issue éventuellement d'installations solaires thermiques ou pour le solaire photovoltaïque, la partie d'énergie photovoltaïque utilisée dans la partie privative du lot.

## Énergie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course.

L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

## Usages recensés

Dans les cas où une méthode de calcul est utilisée, elle ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement.

Certaines consommations comme l'éclairage, la cuisson ou l'électroménager ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.

## Variations des conventions de calcul et des prix de l'énergie

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps.

La mention « prix de l'énergie en date du... » indique la date de l'arrêt en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic.

Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national.

## Énergies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure.



## Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

### Conseils pour un bon usage

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

#### Chauffage

- Régulez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez-le thermostat à 19°C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "hors-gel" fixée aux environs de 8°C. Le programmeur assure automatiquement cette tâche.
- Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.
- Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.
- Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.
- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.

#### Eau chaude sanitaire

- Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.
- Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.

#### Aération

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

- Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.
- Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et nettoyez régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.

- Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel. Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :
- Aérez périodiquement le logement.

#### Confort d'été

- Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.
- Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

#### Autres usages

##### Eclairage :

- Optez pour des lampes basse consommation (fluo compactes ou fluorescentes).
- Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.
- Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques...) ; poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

##### Bureautique / audiovisuel :

- Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

##### Électroménager (cuisson, réfrigération,...) :

Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).

## Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

### Recommandations d'amélioration énergétique

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie. Les consommations, économies, efforts et retours sur investissement proposés ici sont donnés à titre indicatif et séparément les uns des autres.

Certains coûts d'investissement additionnels éventuels (travaux de finition, etc.) ne sont pas pris en compte.

Ces valeurs devront impérativement être complétées avant réalisation des travaux par des devis d'entreprises.

Enfin, il est à noter que certaines aides fiscales peuvent minimiser les coûts moyens annoncés (subventions, crédit d'impôt, etc.). La TVA est comptée au taux en vigueur.

Mesures d'amélioration	Nouvelle consommation conventionnelle kWhEP/m <sup>2</sup> .an	Effort d'investissement	Économies	Rapidité du retour sur Investissement	Crédit d'impôt*
Envisager une installation d'eau chaude sanitaire solaire.	166		★★		30%
Maintenir et entretenir les volets existants. Un volet c'est moins de consommations de chauffage en hiver, plus de confort en été et plus de sécurité.	0		★★★★		NA%

Il faut fermer les volets en hiver la nuit afin de limiter les déperditions de chaleur et en été la journée afin de limiter les apports solaires.

Légende		
<b>Économies</b>	<b>Effort d'investissement</b>	<b>Rapidité du retour sur investissement</b>
★ : moins de 100 € TTC/an	€ : moins de 200 € TTC	●●●●● : moins de 5 ans
★★ : de 100 à 200 € TTC/an	€€ : de 200 à 1000 € TTC	●●●● : de 5 à 10 ans
★★★ : de 200 à 300 € TTC/an	€€€ : de 1000 à 5000 € TTC	●●● : de 10 à 15 ans
★★★★ : plus de 300 € TTC/an	€€€€ : plus de 5000 € TTC	● : plus de 15 ans

#### Commentaires :

\* Attention : les crédits d'impôts indiqués dans le présent rapport de mission sont mentionnés par défaut à titre indicatif hors bouquet de travaux. Pour connaître précisément le crédit d'impôt auquel vous pouvez réellement prétendre il est impératif de vérifier sur le site [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr) en fonction votre situation. Il convient notamment de vérifier les taux en bouquet et hors bouquet, les exclusions, les équipements éligibles ou non au bouquet de travaux ainsi que le type de logement concerné (existant achevé depuis plus de 2 ans), les conditions d'accès (crédit d'impôt calculé sur les dépenses d'achat de matériel et le coût de main d'œuvre ou calculé seulement sur les dépenses d'achat de matériels )  
Précision importante : pour donner droit au crédit d'impôt certains équipements doivent offrir des performances suffisantes.

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : [http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste\\_eie.asp](http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste_eie.asp)  
Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y !  
[www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

Pour plus d'informations : [www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr) ou [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par  
BUREAU VERITAS CERTIFICATION  
60 Avenue du Général de Gaulle 92046 PARIS LA DEFENSE



Référence du logiciel validé : Expertec Pro (v 2.0)	Référence du DPE : 1646V10005430
<b>Diagnostic de performance énergétique</b> Fiche technique	
<p>Cette page recense les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur dans la méthode de calcul pour en évaluer la consommation énergétique. En cas de problème, contacter la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (<a href="http://diagnostiqueurs.application.developpement-durable.gouv.fr">http://diagnostiqueurs.application.developpement-durable.gouv.fr</a>).</p>	

Généralités	
Département	46
Altitude	612
Zone thermique	H2
Type de bâtiment	Maison individuelle
Année de construction	Après 2006
Surface habitable	205
Hauteur moyenne sous plafond	2,5
Nombre de niveaux	2
Nombre de logement	1
Inertie du lot	Moyenne
Etanchéité du lot	Autres cas

Enveloppe – Mur(s)	
<b>Mur 1</b>	
Surface (m <sup>2</sup> )	92,425
U (W/m2.K)	0,42
Matériau	Murs en briques creuses; épaisseur : 20cm ;
Isolation	isolation intérieure
Mitoyenneté	Extérieur
b	1
<b>Mur 2</b>	
Surface (m <sup>2</sup> )	26,035
U (W/m2.K)	0,277310924369748
Matériau	Murs en pans de bois
Isolation	isolation intérieure
Mitoyenneté	Extérieur
b	1
<b>Mur 3</b>	
Surface (m <sup>2</sup> )	12,1
U (W/m2.K)	0,42
Matériau	Murs en briques creuses; épaisseur : 15cm ;
Isolation	isolation intérieure
Mitoyenneté	Garage
b	1
Surface des parois séparant l'espace non chauffé des espaces chauffés : Aiu (m2)	12,1
Isolation Aiu	isolée
Surface des parois séparant le local non chauffé de l'extérieur, du sol ou d'un autre local non chauffé : Aue (m2)	55
Isolation Aue	non isolée
<b>Mur 4</b>	
Surface (m <sup>2</sup> )	17,25
U (W/m2.K)	0,42
Matériau	Murs en blocs de béton creux; épaisseur : 20cm ;

Dossier n°: PM26051601

15/25

**SARL SEGUIER**

2 RUE GAMBETTA - 24000 PERIGUEUX Tel : 05 53 05 83 18 - Fax : 05 53 03 45 15  
Email - [expertimmo24@orange.fr](mailto:expertimmo24@orange.fr) . N° Siret : 525 033 916 00020

Isolation	isolation intérieure
Mitoyenneté	Extérieur
b	1
Pont thermique plancher intermédiaire / Mur 4	
Kpi	0
longueur du pont thermique	7,5

Enveloppe – Plancher(s) bas	
Plancher 1	
Surface (m <sup>2</sup> )	10
Périmètre (m)	0
U (W/m <sup>2</sup> .K)	0
Configuration	avec ou sans remplissage
Isolation	isolation inconnue
Mitoyenneté	Terre-plein
b	1
Plancher 2	
Surface (m <sup>2</sup> )	47
U (W/m <sup>2</sup> .K)	0,27
Configuration	lourd type : entrevous terre-cuite, poutrelles béton
Isolation	isolation inconnue
Mitoyenneté	Garage
b	0,7
Surface des parois séparant l'espace non chauffé des espaces chauffés : Aiu (m <sup>2</sup> )	47
Isolation Aiu	non isolée
Surface des parois séparant le local non chauffé de l'extérieur, du sol ou d'un autre local non chauffé : Aue (m <sup>2</sup> )	55
Isolation Aue	non isolée
Plancher 3	
Surface (m <sup>2</sup> )	136
U (W/m <sup>2</sup> .K)	0,27
Configuration	lourd type : entrevous terre-cuite, poutrelles béton
Isolation	isolation inconnue
Mitoyenneté	Vide sanitaire
b	0,8
Surface des parois séparant l'espace non chauffé des espaces chauffés : Aiu (m <sup>2</sup> )	35
Isolation Aiu	non isolée
Surface des parois séparant le local non chauffé de l'extérieur, du sol ou d'un autre local non chauffé : Aue (m <sup>2</sup> )	55
Isolation Aue	non isolée

Enveloppe – Plancher(s) haut	
Plafond 1	
Surface (m <sup>2</sup> )	136
U (W/m <sup>2</sup> .K)	0,19
Configuration	plaque de plâtre
Isolation	isolation intérieure
Mitoyenneté	Comble fortement ventilé
b	0,95
Surface des parois séparant l'espace non chauffé des espaces chauffés : Aiu (m <sup>2</sup> )	136



Isolation Aiu	isolée
Surface des parois séparant le local non chauffé de l'extérieur, du sol ou d'un autre local non chauffé : Aue (m2)	175
Isolation Aue	non isolée
Plafond 2	
Surface (m²)	59
U (W/m2.K)	0,185185185185185
Configuration	plaque de plâtre
Isolation	isolation intérieure
Mitoyenneté	Comble fortement ventilé
b	0,95
Surface des parois séparant l'espace non chauffé des espaces chauffés : Aiu (m2)	59
Isolation Aiu	isolée
Surface des parois séparant le local non chauffé de l'extérieur, du sol ou d'un autre local non chauffé : Aue (m2)	75
Isolation Aue	non isolée

Enveloppe – Baie(s)	
Désignation	Fenêtre 1
Quantité	2
Surface (m²)	0,385
Orientation	Sud
Inclinaison	Verticale
Double fenêtre	Non
Type	Fenêtre battante, Double Vitrage à isolation renforcée, PVC
Epaisseur de lame d'air (cm)	16
Gaz de remplissage	Gaz rare
Positionnement	nu intérieur
Uw (W/m2.K)	2,20
Volet	sans volet
Ujn (W/m2.K)	0
Paroi	Mur 1
Mitoyenneté	Extérieur
b	1
Désignation	Fenêtre 2
Quantité	1
Surface (m²)	2,58
Orientation	Sud
Inclinaison	Verticale
Double fenêtre	Non
Type	Porte-Fenêtre battante sans soubassement, Double Vitrage à isolation renforcée, PVC
Epaisseur de lame d'air (cm)	16
Gaz de remplissage	Gaz rare
Positionnement	nu intérieur
Uw (W/m2.K)	2,20
Volet	Persienne coulissante PVC, volet battant bois, (e > 22mm)
Ujn (W/m2.K)	1,8
Paroi	Mur 1
Mitoyenneté	Extérieur

Dossier n°: PM26051601

17/25

### SARL SEGUIER

2 RUE GAMBETTA - 24000 PERIGUEUX Tel : 05 53 05 83 18 - Fax : 05 53 03 45 15  
 Email - [expertimmo24@orange.fr](mailto:expertimmo24@orange.fr) . N° Siret : 525 033 916 00020

b	1
Désignation	Fenêtre 3
Quantité	3
Surface (m <sup>2</sup> )	1,5
Orientation	Sud
Inclinaison	Verticale
Double fenêtre	Non
Type	Fenêtre battante, Double Vitrage à isolation renforcée, PVC
Epaisseur de lame d'air (cm)	16
Gaz de remplissage	Gaz rare
Positionnement	nu intérieur
Uw (W/m2.K)	2,20
Volet	Persienne coulissante PVC, volet battant bois, (e > 22mm)
Ujn (W/m2.K)	1,8
Paroi	Mur 1
Mitoyenneté	Extérieur
b	1
Désignation	Fenêtre 4
Quantité	1
Surface (m <sup>2</sup> )	4,3
Orientation	Sud
Inclinaison	Verticale
Double fenêtre	Non
Type	Porte-Fenêtre battante sans soubassement, Double Vitrage à isolation renforcée, PVC
Epaisseur de lame d'air (cm)	16
Gaz de remplissage	Gaz rare
Positionnement	nu intérieur
Uw (W/m2.K)	2,20
Volet	Fermeture sans ajours en position déployée, volets roulants Alu
Ujn (W/m2.K)	1,9
Paroi	Mur 2
Mitoyenneté	Extérieur
b	1
Désignation	Fenêtre 5
Quantité	2
Surface (m <sup>2</sup> )	1,725
Orientation	Sud
Inclinaison	Verticale
Double fenêtre	Non
Type	Fenêtre battante, Double Vitrage à isolation renforcée, PVC
Epaisseur de lame d'air (cm)	16
Gaz de remplissage	Gaz rare
Positionnement	nu intérieur
Uw (W/m2.K)	2,20
Volet	Fermeture sans ajours en position déployée, volets roulants Alu
Ujn (W/m2.K)	1,9
Paroi	Mur 2
Mitoyenneté	Extérieur
b	1
Désignation	Fenêtre 6
Quantité	2



Surface (m <sup>2</sup> )	1,5
Orientation	Nord
Inclinaison	Verticale
Double fenêtre	Non
Type	Fenêtre battante, Double Vitrage à isolation renforcée, PVC
Epaisseur de lame d'air (cm)	16
Gaz de remplissage	Gaz rare
Positionnement	nu intérieur
Uw (W/m2.K)	2,20
Volet	Persienne coulissante PVC, volet battant bois, (e > 22mm)
Ujn (W/m2.K)	1,8
Paroi	Mur 1
Mitoyenneté	Extérieur
b	1
Désignation	Fenêtre 7
Quantité	1
Surface (m <sup>2</sup> )	2,58
Orientation	Nord
Inclinaison	Verticale
Double fenêtre	Non
Type	Porte-Fenêtre battante sans soubassement, Double Vitrage à isolation renforcée, PVC
Epaisseur de lame d'air (cm)	16
Gaz de remplissage	Gaz rare
Positionnement	nu intérieur
Uw (W/m2.K)	2,20
Volet	Persienne coulissante PVC, volet battant bois, (e > 22mm)
Ujn (W/m2.K)	1,8
Paroi	Mur 1
Mitoyenneté	Extérieur
b	1
Désignation	Fenêtre 8
Quantité	1
Surface (m <sup>2</sup> )	1,26
Orientation	Nord
Inclinaison	Verticale
Double fenêtre	Non
Type	Fenêtre battante, Double Vitrage à isolation renforcée, PVC
Epaisseur de lame d'air (cm)	16
Gaz de remplissage	Gaz rare
Positionnement	nu intérieur
Uw (W/m2.K)	2,20
Volet	Persienne coulissante PVC, volet battant bois, (e > 22mm)
Ujn (W/m2.K)	1,8
Paroi	Mur 1
Mitoyenneté	Extérieur
b	1
Désignation	Fenêtre 9
Quantité	1
Surface (m <sup>2</sup> )	0,45
Orientation	Nord
Inclinaison	Verticale
Double fenêtre	Non

Dossier n°: PM26051601

19/25

### SARL SEGUIER

2 RUE GAMBETTA - 24000 PERIGUEUX Tel : 05 53 05 83 18 - Fax : 05 53 03 45 15  
Email - [expertimmo24@orange.fr](mailto:expertimmo24@orange.fr) . N° Siret : 525 033 916 00020

Type	Fenêtre battante, Double Vitrage à isolation renforcée, PVC
Epaisseur de lame d'air (cm)	16
Gaz de remplissage	Gaz rare
Positionnement	nu intérieur
Uw (W/m2.K)	2,20
Volet	sans volet
Ujn (W/m2.K)	0
Paroi	Mur 1
Mitoyenneté	Extérieur
b	1
Désignation	Fenêtre 10
Quantité	1
Surface (m <sup>2</sup> )	4,3
Orientation	Nord
Inclinaison	Verticale
Double fenêtre	Non
Type	Porte-Fenêtre battante sans soubassement, Double Vitrage à isolation renforcée, PVC
Epaisseur de lame d'air (cm)	16
Gaz de remplissage	Gaz rare
Positionnement	nu intérieur
Uw (W/m2.K)	2,20
Volet	Fermeture sans ajours en position déployée, volets roulants Alu
Ujn (W/m2.K)	1,9
Paroi	Mur 2
Mitoyenneté	Extérieur
b	1
Désignation	Fenêtre 11
Quantité	2
Surface (m <sup>2</sup> )	1,29
Orientation	Nord
Inclinaison	Verticale
Double fenêtre	Non
Type	Fenêtre battante, Double Vitrage à isolation renforcée, PVC
Epaisseur de lame d'air (cm)	16
Gaz de remplissage	Gaz rare
Positionnement	nu intérieur
Uw (W/m2.K)	2,20
Volet	Fermeture sans ajours en position déployée, volets roulants Alu
Ujn (W/m2.K)	1,9
Paroi	Mur 2
Mitoyenneté	Extérieur
b	1
Désignation	Fenêtre 12
Quantité	1
Surface (m <sup>2</sup> )	12,1475
Orientation	Ouest
Inclinaison	Verticale
Double fenêtre	Non
Type	Fenêtre battante, Double Vitrage à isolation renforcée, Métal rupture de pont thermique
Epaisseur de lame d'air (cm)	16
Gaz de remplissage	Gaz rare
Positionnement	nu intérieur



Uw (W/m2.K)	3,00
Volet	sans volet
Ujn (W/m2.K)	0
Paroi	Mur 2
Mitoyenneté	Extérieur
b	1
Type de masque proche	auvent
Caractéristique du masque proche	$I=Inf2mL2 > L1$
Désignation	Fenêtre 13
Quantité	1
Surface (m <sup>2</sup> )	2,6875
Orientation	Ouest
Inclinaison	Verticale
Double fenêtre	Non
Type	Fenêtre battante, Double Vitrage à isolation renforcée, PVC
Epaisseur de lame d'air (cm)	16
Gaz de remplissage	Gaz rare
Positionnement	nu intérieur
Uw (W/m2.K)	2,20
Volet	sans volet
Ujn (W/m2.K)	0
Paroi	Mur 2
Mitoyenneté	Extérieur
b	1
Type de masque proche	auvent
Caractéristique du masque proche	$I=Inf2mL2 < L1$

<b>Enveloppe – Porte(s)</b>	
Désignation	Porte 1
Quantité	1
Surface (m <sup>2</sup> )	1,935
U (W/m2.K)	3,5
Type	Bois opaque pleine
Positionnement	nu intérieur
Mur	Mur 1
Mitoyenneté	Extérieur
b	1

<b>Système - Ventilation</b>	
Type de ventilation	VMC Hygro A
Etanchéité	Autres cas

<b>Système(s)- Chauffage</b>	
Type d'installation	Installation de chauffage avec insert ou poêle bois ou biomasse en appoint
Description de l'installation	Chauffage individuel, 205 m <sup>2</sup> de surface chauffée
Intermittence	Absent, avec régulation pièce par pièce
Générateur	Générateur à effet joule direct
Energie	Electricité
Type de chauffage	divisé
Emetteur	Convecteur NFC, d'après 2000 Panneau rayonnant NC, d'après 2000
Générateur	Poêle/insert bois (sans label flamme verte)

Dossier n°: PM26051601

21/25

**SARL SEGUIER**

2 RUE GAMBETTA - 24000 PERIGUEUX Tel : 05 53 05 83 18 - Fax : 05 53 03 45 15  
Email - [expertimmo24@orange.fr](mailto:expertimmo24@orange.fr) . N° Siret : 525 033 916 00020

Energie	Bois
Type de chauffage	divisé
Emetteur	

<b>Système(s) - ECS</b>	
Type d'équipement	Chauffe-eau électrique
Energie	Electricité
Type d'installation	individuelle, sans solaire
Distribution	production dans le volume chauffé, pièces alimentées contiguës

<b>Système - Refroidissement</b>	
Type de climatisation	Aucune

<b>Système – Production d'énergie</b>	
Aucune	

Explication des écarts possibles entre les consommations issues de la simulation conventionnelle et celles issues des consommations réelles :

	Bâtiment à usage principal d'habitation						Bâtiment ou partie de bâtiment à usage principal autre que d'habitation
	DPE pour un immeuble ou une maison individuelle		Appartement quand un DPE a déjà été réalisé à l'immeuble	DPE non réalisé à l'immeuble		Appartement avec système collectif de chauffage et de production d'ECS	
	Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948		Appartement avec système individuel de chauffage ou de production d'ECS	Bâtiment construit avant 1948		
			Calcul conventionnel			Utilisation des factures	
Calcul conventionnel		X	A partir du DPE à l'immeuble		X		
Utilisation des factures	X			X		X	X

Pour plus d'informations :  
[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr), rubrique performance énergétique  
[www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)



## ANNEXES

### ATTESTATION(S) DE CERTIFICATION

BUREAU VERITAS  
Certification



Certificat  
Attribué à

**Monsieur Philippe MINARD**

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous pris en application des articles L271-6 et R 271.1 du Code de la Construction et de l'Habitation et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité.

#### DOMAINES TECHNIQUES

	Références des arrêtés	Date de Certification originale	Validité du certificat*
<b>Amiante</b>	Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification	16/05/2016	15/05/2021
<b>DPE sans mention</b>	Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification	16/05/2016	15/05/2021
<b>Electricité</b>	Arrêté du 8 juillet 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification	16/05/2016	15/05/2021
<b>Gaz</b>	Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification	16/05/2016	15/05/2021
<b>Piomb sans mention</b>	Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'insalubrité par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification	16/05/2016	15/05/2021
<b>Termites métropole</b>	Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification	16/05/2016	15/05/2021

Date : 12/05/2016

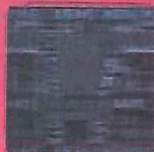
Numéro de certificat : 2860399

Jacques MATILLON - Directeur Général

\* Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs des surveillances réalisées, ce certificat est valable jusqu'au : voir ci-dessus

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du référentiel peuvent être obtenues en consultant l'organisme.  
Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez aller sur [www.bureauveritas.fr/certification-diag](http://www.bureauveritas.fr/certification-diag)

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France  
60, avenue du Général de Gaulle - Immeuble Le Guillaumet - 92046 Paris La Défense





## ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Conformément à l'article R.271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation, je soussigné, MR MINARD PHILIPPE, atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard des articles L.271-6 et disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le Dossier de Diagnostic Technique (DDT).

Ainsi, ces divers documents sont établis par un opérateur :

- présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés,
- ayant souscrit une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions (montant de la garantie de € par sinistre et € par année d'assurance),
- n'ayant aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents constituant le Dossier de Diagnostic Technique.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos sincères salutations.



**ATTESTATION D'ASSURANCE**



Vos références  
Contrat  
**6930372704**  
**207344304**

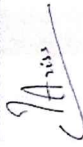
- Diagnostic de performance énergétique
- Etat de l'installation intérieure de l'électricité
- Prêt conventionné, prêt à taux zéro, norme d'habitabilité
- Calcul des tanneaux et millèmes de copropriétés
- Sécurité piscine
- Diagnostic technique SRU
- Diagnostic assainissement autonome
- Etat des lieux
- Diagnostic métrage habitable Loi Boudin

A l'exclusion de toute immersion en maîtrise d'ouvrage ou préconisation technique portant sur des ouvrages visés par les articles 1792 à 1792.6 du Code Civil des missions de contrôle technique visées par le Code de la Construction et de l'Habitat ; des missions relevant de bureau d'études

La garantie s'exerce à concurrence des montants de garanties figurant dans le tableau ci-après.

La présente attestation est valable du **01/01/2016** au **01/01/2017** et ne peut engager l'assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Jean Ariss  
Directeur Général AXA Entreprise




Votre Agent Général  
**CALVET LARONZE**  
87 RUE THIERS  
24000 PERIGUEUX  
☎ **05 53 45 45 90**  
✉ **AGENCE.CALVELARONZE@EUFAXA.FR**

**SARL SEGUIER**  
2 RUE GAMBETTA  
RESIDENCE NEMESI  
24000 PERIGUEUX

Votre contrat

Responsabilité Civile Prestataire  
Soldat le **01/01/2016**

Vos références

Contrat  
**6930372704**  
Caus  
**207344304**

Date de courir  
**01 décembre 2015**

**Votre attestation Responsabilité Civile Prestataire**

AXA France IARD atteste que :  
SEQUIER

Est titulaire du contrat d'assurance n° **6930372704** ayant pris effet le **01/01/2016**.  
Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité civile pouvant lui incombent du fait de l'exercice des activités suivantes :

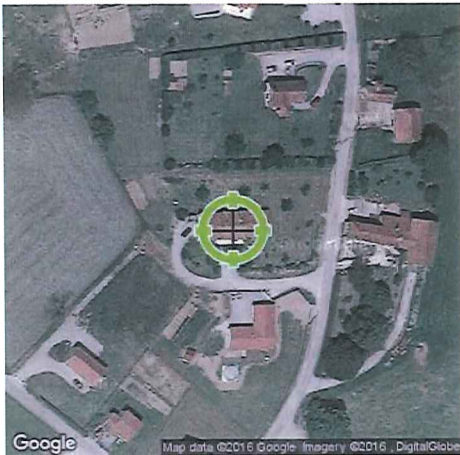
- DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS**
- Diagnostic amiante avant vente
  - Diagnostic amiante avant travaux ou démolition
  - Dossier technique amiante (DTA)
  - Dossier amiante partie privative (DAPP)

A L'EXCLUSION DE TOUTE ACTIVITE DESTRUCTION, DEMOLITION ET DELEVEMENT DIAMANTE

- Loi Carrez
- Diagnostic gaz
- Diagnostic termite
- Etat parasitaire
- Diagnostic mètre
- Exposition au plomb (CREP)
- Recherche de plomb avant/après travaux
- Diagnostic d'insolation au plomb dans les peintures (DRIP)
- Repérage de plomb dans les condensations d'eau potable
- Risques naturels et technologiques

## Etat des risques naturels, miniers et technologiques

### En application des articles L 125 - 5 et R 125 - 26 du Code de l'environnement



Réalisé en ligne* par	EXPERTIMMO
Numéro de dossier	
Date de réalisation	26/05/2016
Fin de validité	26/11/2016

Localisation du bien	LA REMISE 46120 LABATHUDE
Section cadastrale	AE 112
Données GPS	Latitude 44.73951 - Longitude 1.99333

Désignation du vendeur	MME DELBOS LAURENCE
Désignation de l'acquéreur	

\* Document réalisé en ligne par EXPERTIMMO qui assume la responsabilité de la localisation et de la détermination de l'exposition aux risques, sauf pour les réponses générées automatiquement pas le système.

EXPOSITION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN OU PLUSIEURS PLANS DE PREVENTION DE RISQUES				
Zonage réglementaire sur la sismicité : Zone 1 - Très faible			EXPOSE	-
INFORMATIONS PORTEES A CONNAISSANCE				
-	Feux de forêts	Informatif <sup>(1)</sup>	EXPOSE	-
-	Mouvement de terrain Affaisements et effondrements	Informatif <sup>(1)</sup>	EXPOSE	-
-	Inondation par remontées de nappes naturelles	Informatif <sup>(1)</sup>	NON EXPOSE	-
-	Mouvement de terrain	Informatif <sup>(1)</sup>	NON EXPOSE	-
-	Mouvement de terrain Argile	Informatif <sup>(1)</sup>	NON EXPOSE	-

<sup>(1)</sup> A ce jour, ce risque n'est donné qu'à titre **INFORMATIF** et n'est pas retranscrit dans l'Imprimé Officiel.

SOMMAIRE	
Synthèse de votre Etat des Risques Naturels, Miniers et Technologiques	p.1
Imprimé Officiel (feuille rose/violette)	p.2
Liste des Catastrophes Naturelles et Déclaration de sinistres indemnisés	p.3
Extrait de cadastre	p.4
Cartographies des risques dont l'immeuble est Exposé	p.5
Annexes : Cartographies des risques dont l'immeuble n'est pas Exposé	p.9
Annexes : Arrêté	p.10



## Etat des risques naturels, miniers et technologiques

### En application des articles L 125 - 5 et R 125 - 26 du Code de l'environnement

1. Cet état, relatif aux obligations, interdictions, servitudes et prescriptions définies vis-à-vis des risques naturels, miniers ou technologiques concernant l'immeuble, est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n° DC/2013/334

du 02/10/2013

mis à jour le

Informations relatives au bien immobilier (bâti ou non bâti)

2. Adresse **LA REMISE** Cadastre Section : AE - Parcelle : 112  
Commune **LABATHUDE** Code Postal **46120**

#### 3. Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs Plans de Prévention de Risques naturels [PPRn]

- > L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn **prescrit** 1 oui  non   
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn **appliqué par anticipation** 1 oui  non   
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn **approuvé** 1 oui  non

1 si oui, les risques naturels pris en compte sont liés à :

**autres**  
inondation  crue torrentielle  mouvements de terrain  avalanches  sécheresse   
cyclone  remontée de nappe  feux de forêt  séisme  volcan

- > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR naturels 2 oui  non

2 si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR naturels ont été réalisés

oui  non

#### 4. Situation de l'immeuble au regard d'un Plan de Prévention de Risques miniers [PPRm]

en application de l'article L 174-5 du nouveau code minier.

- > L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm **prescrit** 3 oui  non   
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm **appliqué par anticipation** 3 oui  non   
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm **approuvé** 3 oui  non

3 si oui, les risques miniers pris en compte sont liés à :

**mouvements de terrain**  **autres**

- > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR miniers 4 oui  non

4 si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR miniers ont été réalisés

oui  non

#### 5. Situation de l'immeuble au regard d'un Plan de Prévention de Risques technologiques [PPRt]

- > L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPRt **prescrit** et non encore approuvé 5 oui  non

5 si oui, les risques technologiques pris en compte dans l'arrêté de prescription sont liés à :

effet toxique  effet thermique  effet de surpression  projection  risque industriel

- > L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPRt **approuvé** oui  non

- > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRt 6 oui  non

6 si oui, les travaux prescrits par le règlement du PPR technologiques ont été réalisés

oui  non

#### 6. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et D 563-8-1 du Code de l'environnement

- > L'immeuble est situé dans une commune de sismicité zone 5 forte  zone 4 moyenne  zone 3 modérée  zone 2 faible  zone 1 très faible

#### 7. Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle, minière ou technologique

en application de l'article L 125-5 (IV) du Code de l'environnement

- > L'information est mentionnée dans l'acte authentique constatant la réalisation de la vente oui  non

#### 8. Situation de l'immeuble au regard des SIS (Secteurs d'Information sur les Sols)

en application du Décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015 prévu par l'Article L.125-6 du Code de l'environnement

- > L'immeuble est situé en Secteurs d'information sur les Sols NC\*  oui  non

\*Non Communiqué (en cours d'élaboration par le représentant de l'Etat dans le département)

Extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

Carte Sismicité

Vendeur - Acquéreur

9. Vendeur **MME DELBOS LAURENCE**  
10. Acquéreur  
11. Date **26/05/2016** Fin de validité **26/11/2016**

Attention ! S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état. Article 125-5 (V) du Code de l'environnement En cas de non respect des obligations d'information du vendeur ou du bailleur, l'acquéreur ou le locataire peut poursuivre la résolution du contrat ou demander au juge une diminution du prix de vente ou de la location.

L'édition et la diffusion de ce document implique l'acceptation des Conditions Générales de Vente, disponibles sur le site <http://www.emmt-pro.com>  
© 2016 Media Immo. Siège social : 16 rue Jacques Tati 91080 COURCOURONNES - RCS EVRY 750 675 613 - RCP ALLIANZ IARD N°49 41 23 44

**Liste des arrêtés de Catastrophes Naturelles**  
en date du 26/05/2016  
**Déclaration de sinistres indemnisés**  
en application des articles L 125-5 et R 125-6 du Code de l'environnement

Préfecture : Lot

Adresse de l'immeuble : LA REMISE 46120 LABATHUDE

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Type de catastrophe	Date de début	Date de Fin	Publication	JO	OUI	NON
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Cochez les cases **OUI** ou **NON** si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

Etabli le : \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_

Signature / Cachet en cas de prestataire ou mandataire

Vendeur : MME DELBOS LAURENCE

Acquereur :

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le portail dédié à la prévention des risques majeurs : [www.prim.net](http://www.prim.net)



### Extrait cadastral

Département : Lot

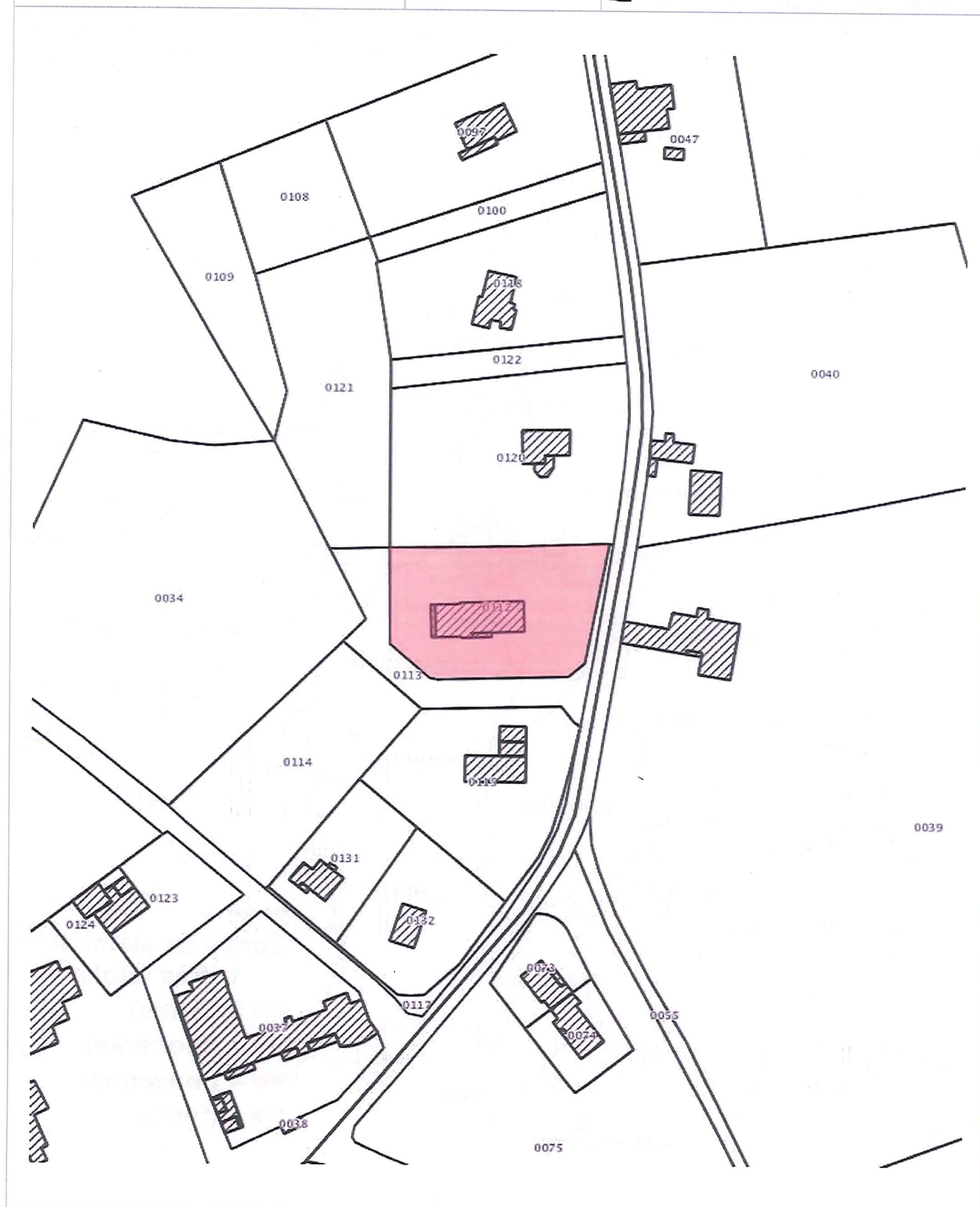
Section : AE

Bases de données: IGN, Cadastre.gouv.fr

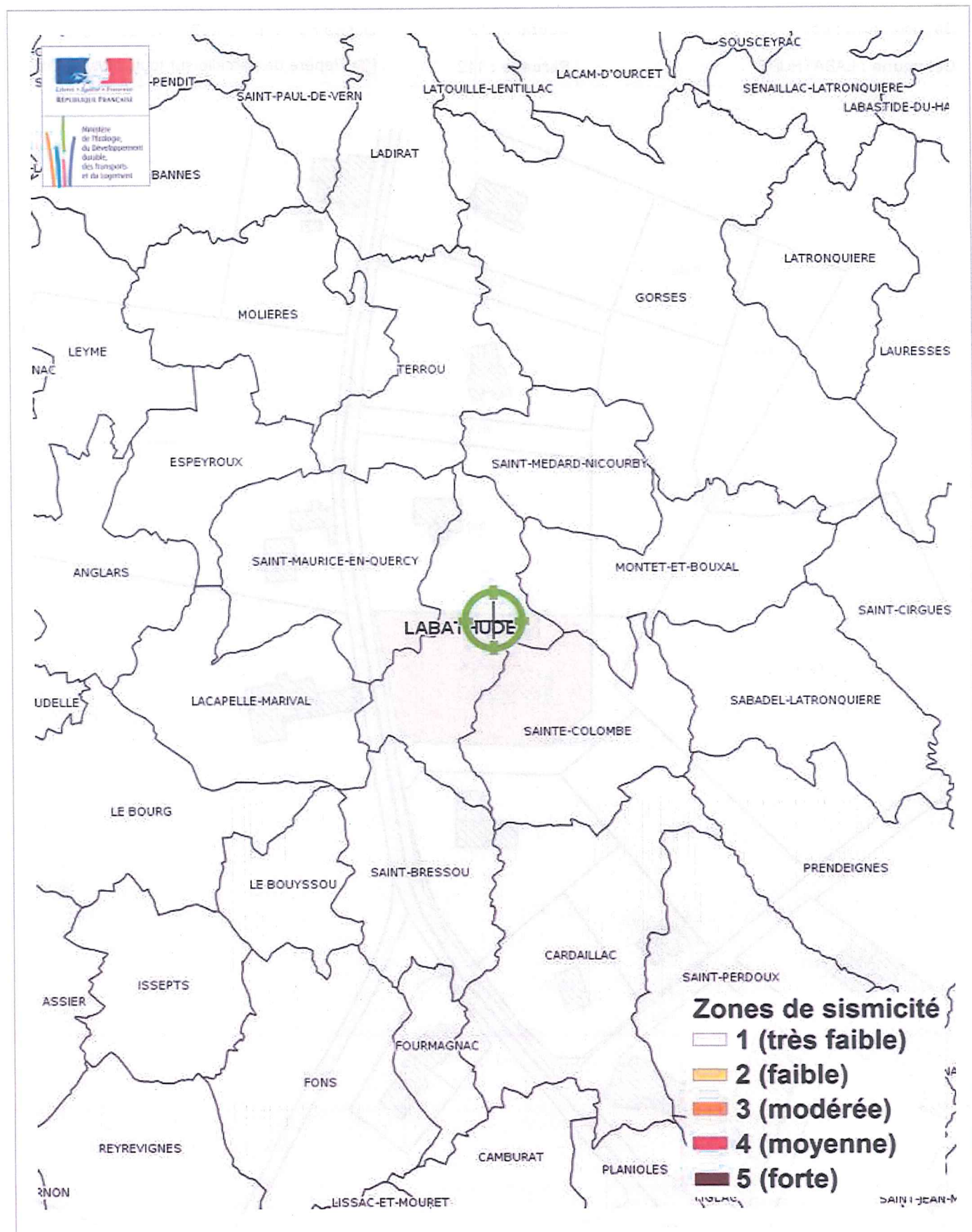
Commune : LABATHUDE

Parcelle : 112

Repère de parcelle sur toutes les cartes

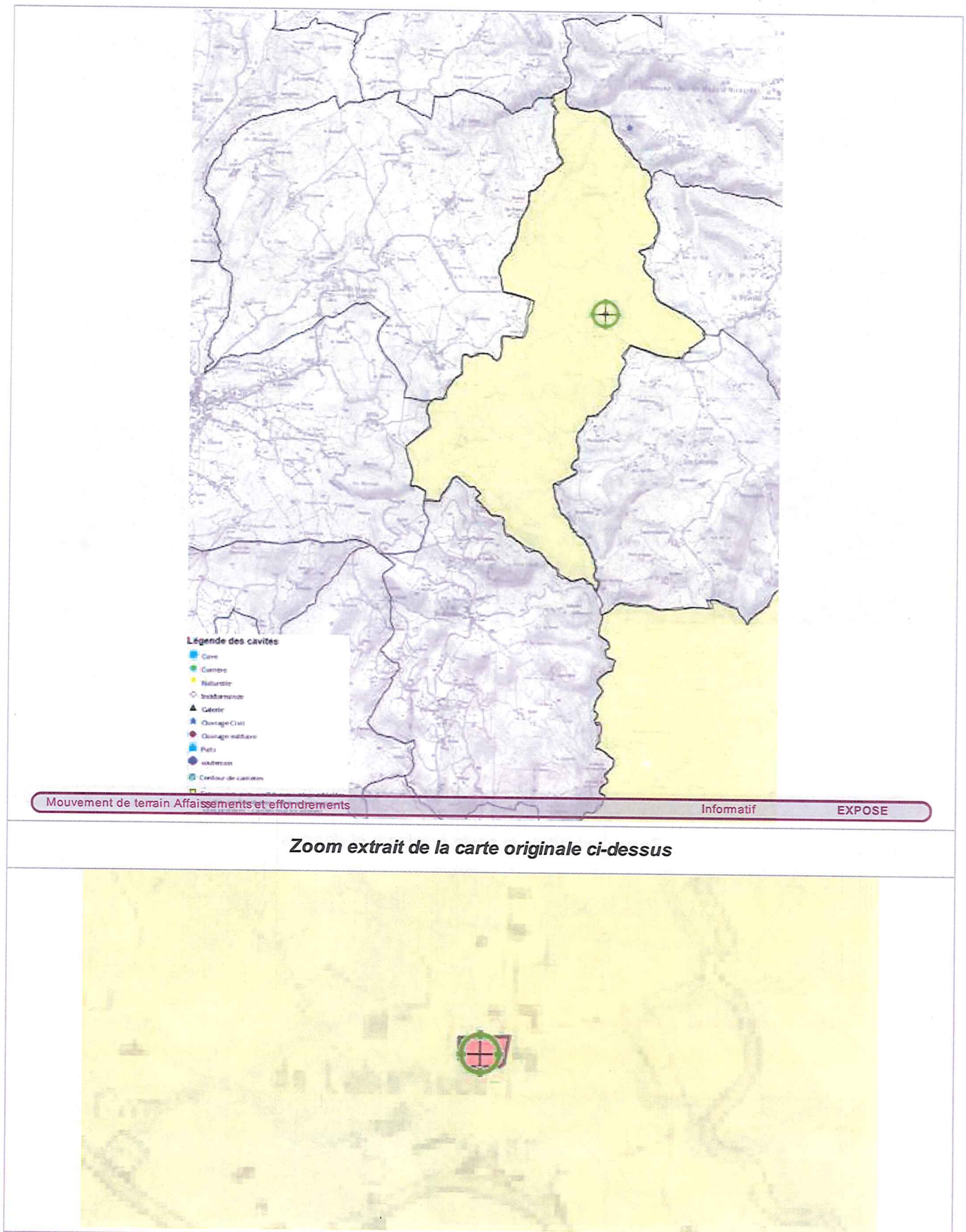


## Zonage réglementaire sur la sismicité



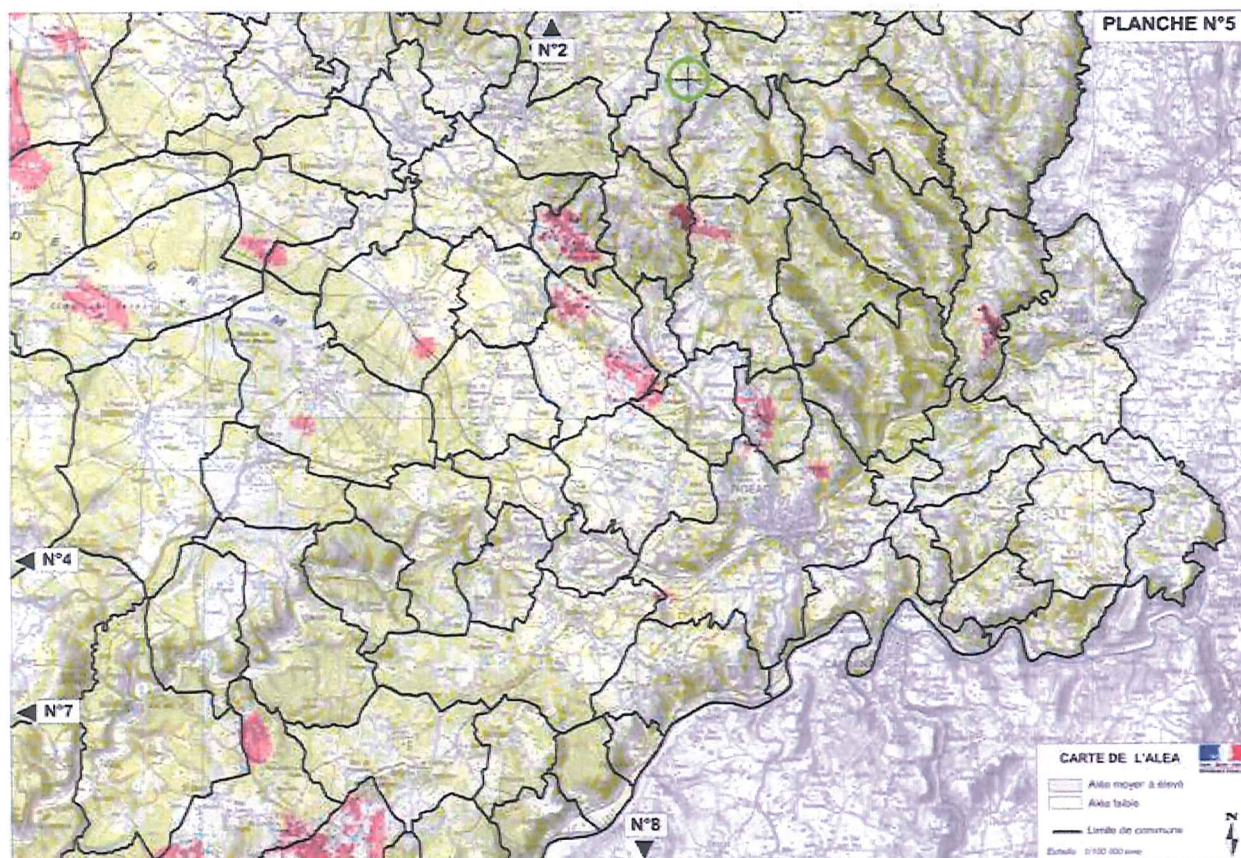


## Carte Mouvement de terrain Affaissements et effondrements





## Carte Feux de forêts

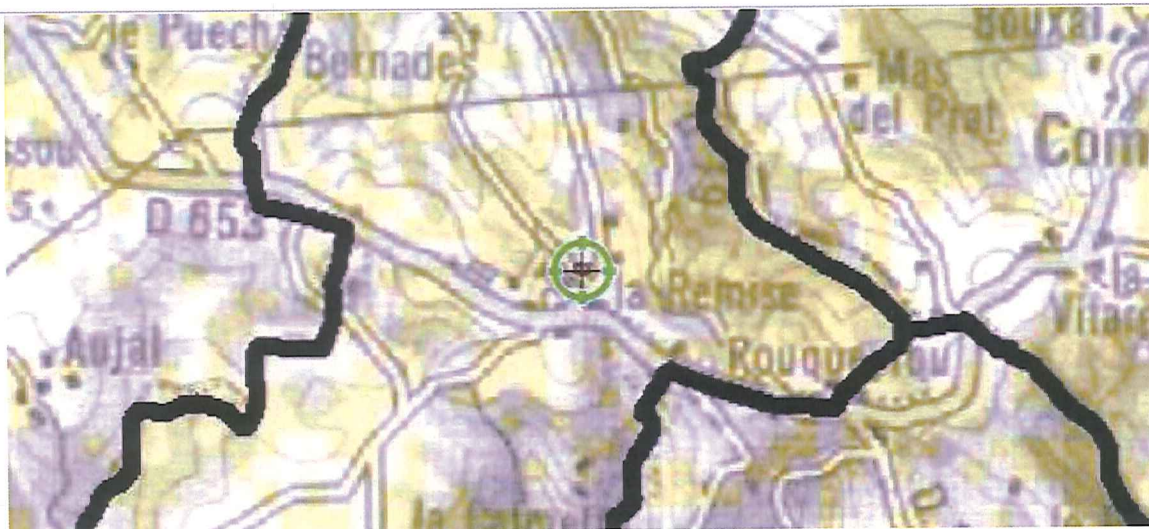


Feux de forêts

Informatif

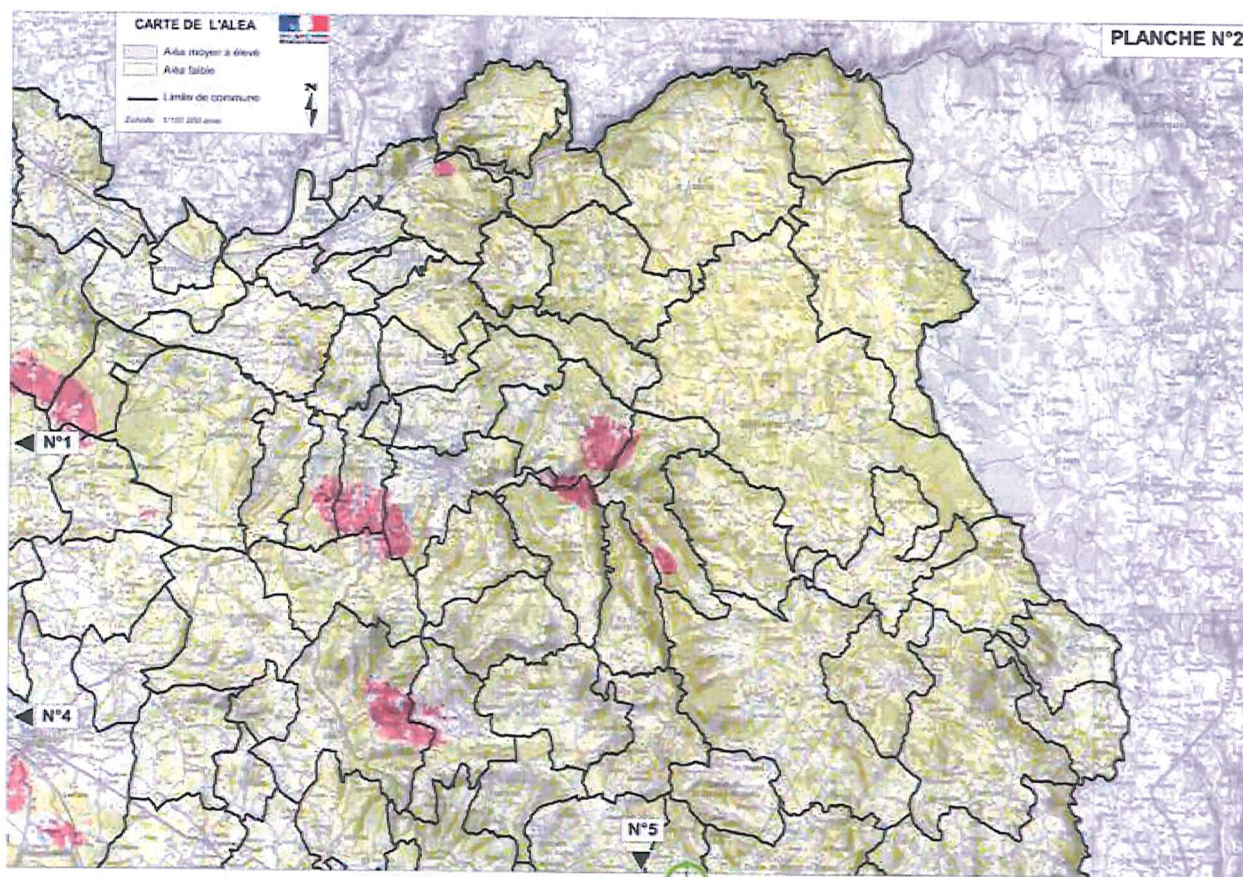
EXPOSE

*Zoom extrait de la carte originale ci-dessus*





## Carte Feux de forêts

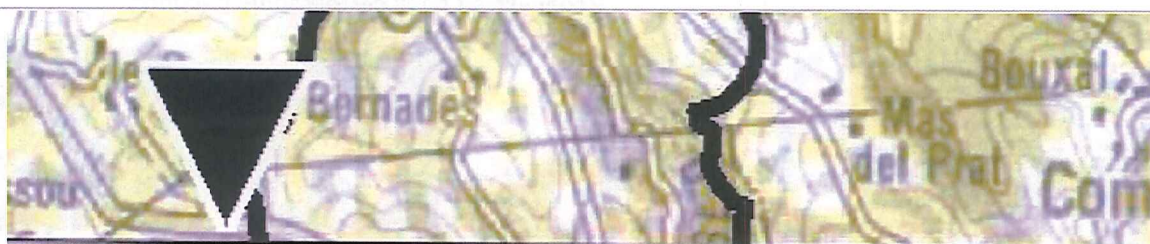


Feux de forêts

Informatif

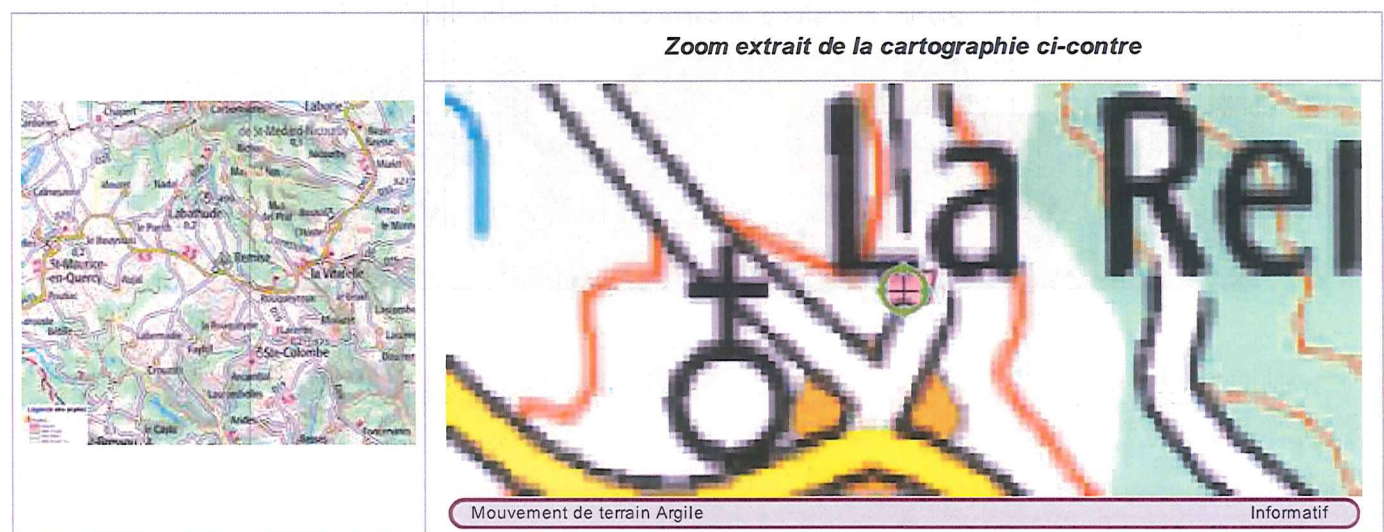
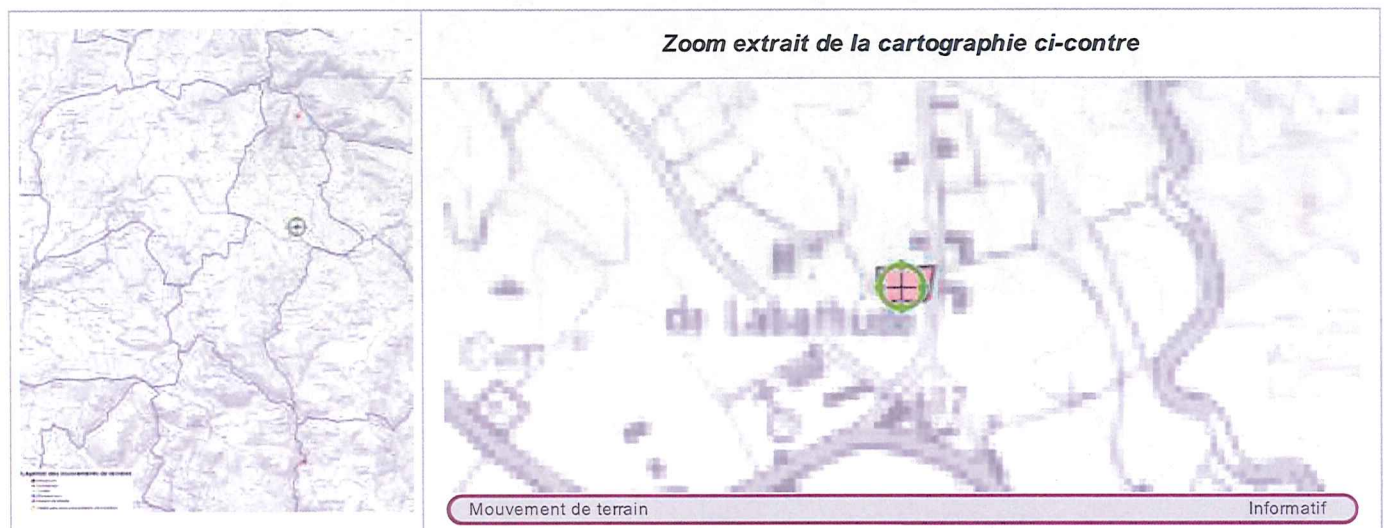
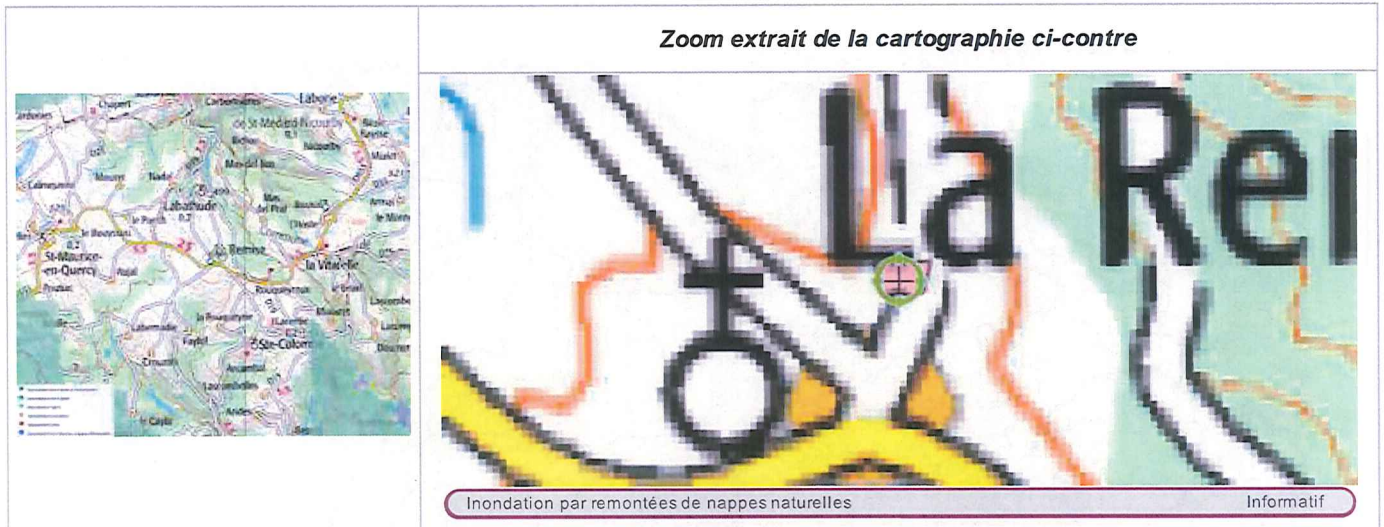
EXPOSE

*Zoom extrait de la carte originale ci-dessus*





## Annexes : Cartographies des risques dont l'immeuble n'est pas Exposé





## Annexes : Arrêté



PREFET DU LOT

CABINET DE LA PREFETE

### ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° DC/2016/16 RELATIF À L'INFORMATION DES ACQUÉREURS ET DES LOCATAIRES DE BIENS IMMOBILIERS SUR LES RISQUES NATURELS, MINIERS ET TECHNOLOGIQUES

La Préfète du LOT,  
*Chevalier de la Légion d'honneur*  
*Chevalier de l'Ordre National du Mérite*

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu le code de l'environnement, notamment les articles L125-5 et R125-23 à R125-27 ;
- Vu le décret n° 2005-134 du 15 février 2005, relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;
- Vu le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;
- Vu le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° DC/2013/334 du 2 octobre 2013 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;
- Sur proposition du directeur de cabinet ;

#### ARRÊTÉ

##### Article 1 :

L'obligation d'information prévue au I et II de l'article L125-5 du code de l'environnement (information sur les risques) s'applique dans chacune des communes listées en annexe du présent arrêté.

##### Article 2 :

Les éléments nécessaires à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs sont consignés dans un dossier communal d'information. Ce dossier et les documents de référence sont consultables dans les mairies concernées, sur le site internet de la Préfecture [www.lot.gouv.fr](http://www.lot.gouv.fr) rubrique "IAL" ainsi que sur le site portail de la prévention des risques majeurs [www.prim.net](http://www.prim.net) rubrique "ma commune face aux risques".

##### Article 3 :

L'obligation d'information prévue au IV de l'article L125-5 du code de l'environnement (information sur les sinistres) s'applique pour l'ensemble des arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de la commune dans lequel se situe le bien. Ceux-ci sont consultables dans les mairies concernées, sur le site internet de la Préfecture [www.lot.gouv.fr](http://www.lot.gouv.fr) rubrique "IAL" ainsi que sur le site portail de la prévention des risques majeurs [www.prim.net](http://www.prim.net) rubrique "ma commune face aux risques".

## Annexes : Arrêté

**Article 4 :**

La liste des communes et les dossiers communaux d'information sont mis à jour à chaque arrêté modifiant la situation d'une ou plusieurs communes au regard des conditions mentionnées à l'article R125-25 du code de l'environnement.

**Article 5 :**

Le présent arrêté est adressé à la chambre départementale des notaires et mentionné par voie de presse.

**Article 6 :**

L'arrêté préfectoral n° DC/2013/334 du 2 octobre 2013 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs est abrogé et remplacé par le présent arrêté.

**Article 7 :**

Le secrétaire général de la préfecture, le directeur de cabinet, les sous-préfets d'arrondissement, le directeur départemental des territoires du Lot et les maires du département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera affiché en mairie, publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département et accessible sur le site internet de la préfecture, [www.lot.gouv.fr](http://www.lot.gouv.fr).

A Cahors, le 3 mars 2016

La Préfète,



Catherine FERRIER



### Annexes : Arrêté

46134	Junies (Les)							non	non	non	non	oui
46135	Labastide-du-Haut-Mont							non	non	non	non	oui
46136	Labastide-du-Vert							non	non	non	non	oui
46137	Labastide-Marniac							non	non	non	non	oui
46139	Labathude							non	non	non	non	oui
46140	Laburgade							non	non	non	non	oui
46142	Lacapelle-Cabanac							non	non	non	non	oui
46143	Lacapelle-Martval							non	non	non	non	oui
46144	Lacave							non	non	non	non	oui
46145	Lachapelle-Auzac							non	non	non	non	oui
46146	Ladirat							non	non	non	non	oui
46147	Lagardelle							non	non	non	non	oui
46148	Lalbenque							non	non	non	non	oui
46149	Lamagdelaine							non	non	non	non	oui
46151	Lamothe-Cassel							non	non	non	non	oui
46152	Lamothe-Fénelon							non	non	non	non	oui
46153	Lanzac							non	non	non	non	oui
46154	Laramière							non	non	non	non	oui
46155	Larnagol							non	non	non	non	oui
46156	Laroque-des-Arcs							non	non	non	non	oui
46157	Larroque-Tolrac							non	non	non	non	oui
46158	Lascabanes							non	non	non	non	oui
46159	Latouille-Lentillac							non	non	non	non	oui
46160	Latronquière							non	non	non	non	oui
46161	Laresses							non	non	non	non	oui
46162	Lauzès							non	non	non	non	oui
46163	Laval-de-Cère							non	non	non	non	oui
46164	Lavercantière							non	non	non	non	oui
46165	Lavergne							non	non	non	non	oui
46167	Lentillac-du-Causse							non	non	non	non	oui
46168	Lentillac-Saint-Blaise							non	non	non	non	oui
46169	Léobard							non	non	non	non	oui
46170	Leyme							non	non	non	non	oui
46171	Lherm							non	non	non	non	oui
46172	Lhospitalet							non	non	non	non	oui

Page 5 sur 10

## Etat des risques de pollution des sols (ERPS)\*



Réalisé en ligne** par	Media Immo
Pour le compte de	EXPERTIMMO
Numéro de dossier	
Date de réalisation	26/05/2016

Localisation du bien	LA REMISE 46120 LABATHUDE
Section cadastrale	AE 112
Données GPS	Latitude 44.73951 - Longitude 1.99333

Désignation du vendeur	MME DELBOS LAURENCE
Désignation de l'acquéreur	

ERPS au : LA REMISE 46120 LABATHUDE		
Dans un rayon de 200m autour du bien	Dans un rayon entre 200m et 500m du bien	Conclusion
		<p>A ce jour et selon les informations transmises pas le BRGM et le MEDDE, il s'avère qu'a moins de 500m du bien :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Aucun</b> site pollué (ou potentiellement pollué) n'est répertorié par <b>BASOL</b>.</li> <li>- 1 site industriel et activité de service est répertorié par <b>BASIAS</b>.</li> <li>- 1 site est répertorié au total.</li> </ul> <p style="text-align: right;"><b>MÉDIA IMMO</b> 16, rue Jacques Faty 91080 COURCOURONNES Tél. 01 60 90 20 35 SIRET 750 676 613 R015/EVRY</p> <p style="text-align: right;">Fait à Courcouronnes, le 26/05/2016</p>

\* Ce présent document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à l'acquéreur ou au locataire, les informations rendues publiques par l'Etat concernant les risques de pollution des sols.

\*\* Media Immo réalise, sous sa seule responsabilité, l'ERPS du client. Ceci sous couvert que les informations de localisation du bien transmises par le client soient exactes et que les informations obtenues sur les bases de données BASOL et BASIAS et des futurs SIS soient à jour.

Document réalisé à partir des bases de données **BASIAS** et **BASOL**

(gérée par le **BRGM** - Bureau de Recherches Géologiques et Minières et le **EDDE** - Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie)

### SOMMAIRE

Synthèse de votre Etat des Risques de Pollution des Sols	p.1
Qu'est-ce que l'Etat des Risques de Pollution des Sols (ERPS) ?	p.2
Cartographie des sites situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien	p.3
Inventaire des sites situés à moins de 200m du bien, 500m du bien et non localisés	p.4



## Qu'est-ce que l'Etat des Risques de Pollution des Sols (ERPS) ?

Ce document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à l'acquéreur ou au locataire, les informations rendues publiques par l'Etat concernant les risques de pollution des sols.

### Doit-on prévoir de prochains changements ?

**Oui** : En application du Décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015 prévus par l'article L.125-6 du code de l'environnement, l'actuel ERPS sera progressivement interprété par l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols, plus communément appelés les SIS et seront intégrés à l'ERNMT.

### Dans quels délais ?

Le décret nous informe que les pouvoirs publics territoriaux de chaque département doivent élaborer et valider les SIS entre le 1er janvier 2016 et le 1er janvier 2019.

### Que propose ERNMT-PRO durant ces 3 ans ?

Jusqu'à la mise en application progressive des arrêtés préfectoraux relatifs aux SIS, ERNMT-PRO vous transmet, à titre informatif, les informations actuellement disponibles et rendues publiques par l'Etat à travers les bases de données BASOL et BASIAS.

### Que signifient BASOL et BASIAS ?

- **BASOL** : Base de données des sites et SOLs pollués (ou potentiellement pollués) par les activités industrielles appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.
- **BASIAS** : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service, réalisée essentiellement à partir des archives et gérée par le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières). **Il faut souligner qu'une inscription dans BASIAS ne préjuge pas d'une éventuelle pollution à son endroit.**

### Comment sont établis les périmètres et attributs des futurs SIS ?

Le préfet élabore la liste des projets de SIS et la porte à connaissance des maires de chaque commune. L'avis des maires est recueilli, puis les informations de pollution des sols sont mises à jour grâce à la contribution des organismes participants. Ces secteurs seront représentés dans un ou plusieurs documents graphiques, à l'échelle cadastrale.

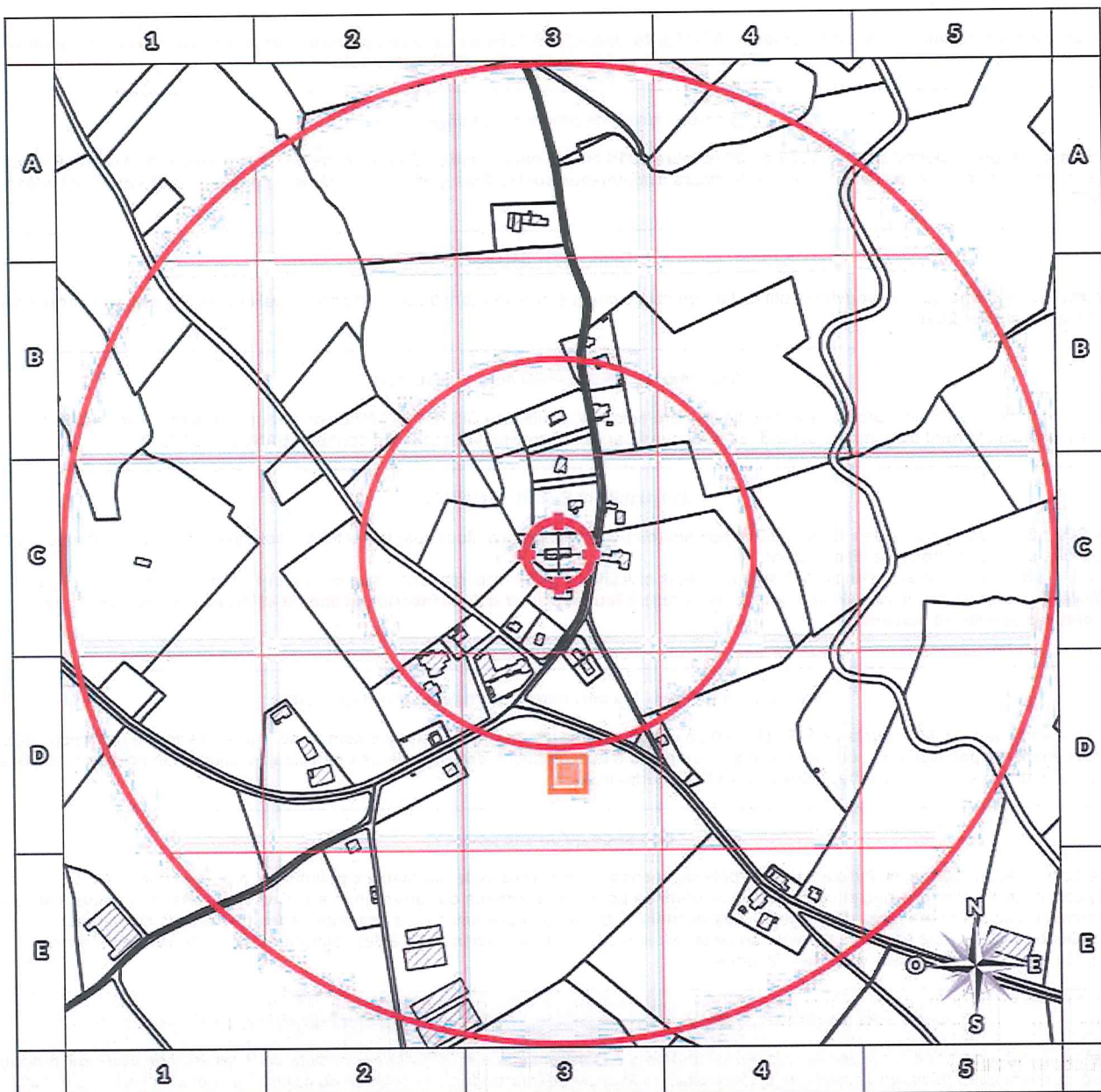
### Qu'est-ce qu'un site pollué ?






Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement. Ces situations sont souvent dues à d'anciennes pratiques sommaires d'élimination des déchets, mais aussi à des fuites ou à des épandages de produits chimiques, accidentels ou pas. Il existe également autour de certains sites des contaminations dues à des retombées de rejets atmosphériques accumulés au cours des années voire des décennies.

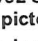
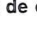


### Quels sont les risques si le vendeur ou le bailleur n'informe pas l'acquéreur ou le locataire ?

*« À défaut et si une pollution constatée rend le terrain impropre à la destination précisée dans le contrat, dans un délai de deux ans à compter de la découverte de la pollution, l'acquéreur ou le locataire a le choix de demander la résolution du contrat ou, selon le cas, de se faire restituer une partie du prix de vente ou d'obtenir une réduction du loyer. L'acquéreur peut aussi demander la réhabilitation du terrain aux frais du vendeur lorsque le coût de cette réhabilitation ne paraît pas disproportionné par rapport au prix de vente ». (Extrait du Décret)*

## Cartographie des sites situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien



-  BASOL : BAse de données des sites et SOLs pollués (ou potentiellement pollués)
-  BASIAS en activité : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service
-  BASIAS dont l'activité est terminée : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service
-  BASIAS dont l'activité est inconnue : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service
-  Emplacement du bien

Retrouvez sur cette cartographie un inventaire des sites pollués (ou potentiellement pollués) situés à moins de 500m du bien et représentés par les pictos , ,  et . Chacun de ces pictos est détaillé sur la page suivante grâce à sa lettre et son numéro (A2, B4, ...) qui vous aideront à vous repérer sur la carte.



## Inventaire des sites situés à moins de 200m du bien, 500m du bien et non localisés

Repère	Nom	Activité des sites situés à moins de 200m	Adresse	Distance (Environ)
Aucun résultat à moins de 200 m				

Repère	Nom	Activité des sites situés de 200m à 500m	Adresse	Distance (Environ)
D3	LAGARRIGUES / STATION SERVICE	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	Lieu dit REMISE LA LABATHUDE	224 m

Nom	Activité des sites non localisés	Adresse
SOCEMICA / EXPLOITATION D'UNE CARRIERE SOUTERRAINE DE BARYTINE	Extraction des minéraux chimiques (ex : soufre, sulfate, baryum,... ) et d'engrais minéraux (phosphate, potasse)	LABATHUDE

## Localisation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)



Réalisé en ligne* par	Media Immo
Pour le compte de	EXPERTIMMO
Numéro de dossier	
Date de réalisation	26/05/2016

Localisation du bien	LA REMISE 46120 LABATHUDE
Section cadastrale	AE 112
Données GPS	Latitude 44.73951 - Longitude 1.99333

Désignation du vendeur	MME DELBOS LAURENCE
Désignation de l'acquéreur	

\* Document réalisé par Media Immo, sous sa seule responsabilité ; Ceci sous couvert que les informations de localisation du bien transmises par le client soient exactes et que les informations obtenues sur les différentes bases de données soient à jour.

### RÉFÉRENCES

Seules sont concernées les ICPE suivies par les DREAL (Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement) pour la majorité des établissements industriels et les DD(CS)PP (Directions départementales (de la cohésion sociale et) de la protection des populations) pour les établissements agricoles, les abattoirs et les équarissages et certaines autres activités agroalimentaires, avec distinction en attribut du type d'ICPE (SEVESO, IPPC, Silo, Carrière, Autres), de l'activité principale et des rubriques de la nomenclature des installations classées pour lesquelles l'établissement industriel est autorisé.

### GÉNÉALOGIE

Cette base contient les installations soumises à autorisation ou à enregistrement (en construction, en fonctionnement ou en cessation d'activité). Les données proviennent d'une extraction de la base de données fournie par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE) et la géolocalisation est effectuée sur la base des coordonnées Lambert indiquées dans l'extraction.

### QUALITÉ DES DONNÉES

Le niveau de précision de la localisation indiqué en attribut pour chaque ICPE est variable ; Elles peuvent être localisées au Centre de la commune concernée (CC), à l'adresse postale (AP), à leurs coordonnées précises (CP) ou leur valeur initiale (VI).

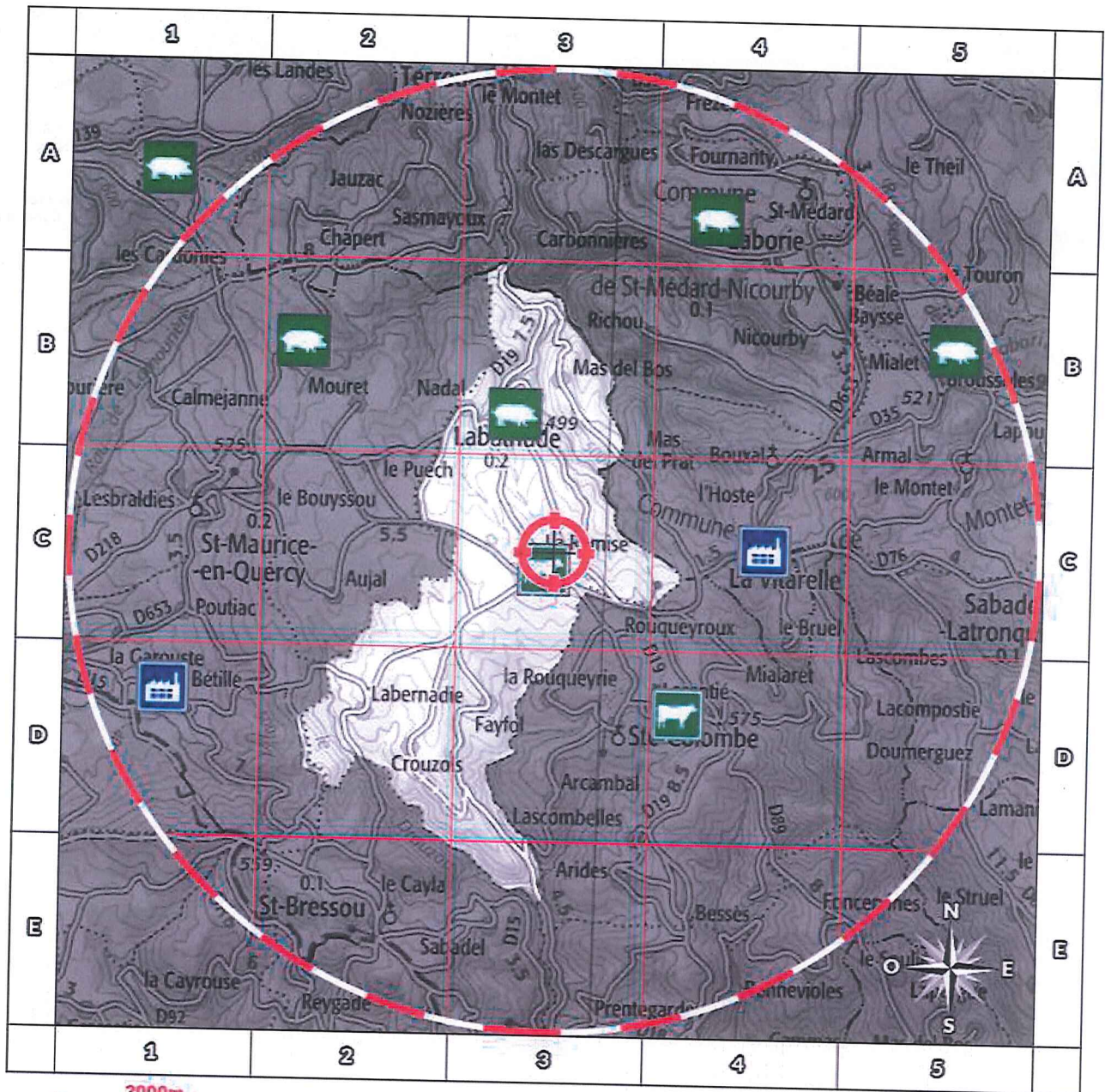
**Ce présent document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, les informations rendues publiques par l'Etat.**

### SOMMAIRE

Synthèse de la localisation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	p.1
Cartographie des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	p.2
Inventaire des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement situées à moins de 5000m du bien	p.3



## Cartographie des ICPE Commune de LABATHUDE



2000m

**Légende**



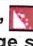



-  Usine Seveso
-  Usine non Seveso
-  Carrière
-  Elevage de porc
-  Elevage de bovin
-  Elevage de volaille
-  Emplacement du bien

**Situation**



- AP Adresse Postale
- CC Centre de la commune
- CP Coordonnées Précises
- VI Valeur Initiale

**Etat Seveso**

- NS Non Seveso
- SSH Seveso Seuil Haut
- SSB Seveso Seuil Bas

Retrouvez sur cette cartographie un inventaire des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement situés à moins de 5000m du bien et représentés par les pictos , , , ,  et . Chacun de ces pictos est détaillé sur la page suivante grâce à sa lettre et son numéro (A2, B4, ...) qui vous aideront à vous repérer sur la carte.

## Inventaire des ICPE situées à moins de 5000m du bien Commune de LABATHUDE

Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
 C3	VI	GAEC LA FONTCLARE-BARDET	MM.BARDET LA REMISE 46120 LABATHUDE	En fonctionnement Autorisation	NS NON
 B3	VI	GAEC LES BARRIERES	MM.ESPINAS-LAVERGNE-LATAPIE LE BOURG 46120 LABATHUDE	En fonctionnement Enregistrement	NS NON
Situation	Nom	Adresse Autres Sites		Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
Aucun autre site sur la commune					